

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 h 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arbres et Paysages en Gironde (AP33) -
Programme d'actions 2015 : redonner sa place à l'arbre champêtre sur le
territoire de Bordeaux Métropole - Subvention de fonctionnement - Décision -
Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Présentation de l’association

Arbres et Paysages en Gironde (AP33) est une association loi 1901 de planteurs de haies, créée le 29 novembre 1994. Depuis 2005, elle dispose d'un agrément départemental « protection de l'environnement » qui a été renouvelé en 2014.

Elle est membre de l'Association nationale Française des Arbres et des Haies Champêtres (A.F.A.H.C.).

Elle est composée de trois conseillers techniques permanents et d'un assistant administratif et technique à mi-temps.

L'association est basée sur la commune du Haillan et mène ses actions sur l'ensemble de la Gironde dont quelques-unes sur le territoire métropolitain.

Elle compte 5 salariés (4 salariés en C.D.I. et 1 étudiant en apprentissage) et 130 adhérents.

Elle est dirigée par un conseil d'administration, coordonne des programmes subventionnés de plantation d'arbres et de haies champêtres sur le territoire girondin.

L'association AP33 assure des actions de sensibilisation et d'information par voie de presse ainsi qu'en collaboration avec des organisations professionnelles, administratives et associatives. Elle accompagne techniquement et administrativement différents acteurs dans la réalisation de projets de plantations de haies : agriculteurs, viticulteurs, apiculteurs, propriétaires fonciers, collectivités territoriales (notamment le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde), des syndicats, le Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) ou l'Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (I.R.S.T.E.A. ex C.E.M.A.G.R.E.F.).

Arbres et Paysages en Gironde travaille avec un souci constant de concertation et d'échanges pour élaborer des réalisations qui répondent aux besoins écologiques et humains des territoires.

Le champ des compétences de l'association recouvre les haies, les bandes boisées, les plantations d'alignements, les bosquets, l'arborisation de terrains ou agroforesterie. L'objectif des interventions est l'amélioration de la biodiversité et de l'équilibre biologique, la création ou le confortement de corridors écologiques, l'effet brise-vent, le rôle anti-érosion (talus, fossé, terrain en pente), la protection de la

qualité des eaux, l'amélioration du cadre de vie et du paysage, le développement du tourisme de nature, la production de bois (d'œuvre et de chauffage).

2 – Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015

AP33 a reçu en 2012 et 2013 les subventions de la Communauté urbaine de Bordeaux (désormais Bordeaux Métropole) au titre de la prise en compte des arbres et des haies, pour un montant total de 23 270 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2012/0354 du 25 mai 2012 - Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux et sensibilisation des publics	10 270
Délibération n° 2014/0158 du 14 février 2014 - Programme d'actions 2014 - Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux	13 000

3 – Bilan du programme d'actions 2014 :

La mise en œuvre du programme d'actions 2014 s'est déroulée autour des axes suivants :

- L'arbre champêtre dans son environnement : les trames verte et bleue pour la protection des eaux et la valorisation de l'écologie des ripisylves.
- L'arbre champêtre, amorce d'un changement des pratiques : l'agroforesterie.

Les parcelles métropolitaines susceptibles d'accueillir un projet d'agroforesterie sont situées sur la commune d'Ambès et sont exploitées essentiellement par la culture de céréales.

L'association a étudié la faisabilité technique de la plantation en travaillant notamment sur les questions de la qualité du sol et des essences les mieux adaptées au site à planter. Un relevé précis de la végétation existante a été fait afin d'optimiser la localisation des rangs d'arbres à planter. L'objectif est de favoriser les continuités écologiques avec les bois, bosquets et haies existants. La proposition finale des plantations a été faite sur environ 14 hectares, entre deux parcelles.

Les plantations seront réalisées à la fin du printemps 2015 après le travail préparatoire du sol effectué par les exploitants. Les essences plantées sont le frêne, le charme, le chêne pédonculé, l'orme, le tilleul à petites feuilles et l'aulne glutineux.

4 – Programme d'intervention 2015

- **Filières courtes et patrimoine arboré : les plants d'origine locale**

Les végétaux d'origine locale, étant adaptés aux conditions de leur territoire, offrent de sérieuses garanties pour la réussite d'une plantation et la reconstitution du patrimoine arboré.

L'objectif est de mettre en place un réseau en partenariat avec les communes de Bordeaux Métropole afin de lancer une dynamique de récolte de graines d'arbres et arbustes champêtres remarquables connus et reconnus par les habitants.

Ainsi, 3 communes seront déterminées pour 3 sites de récoltes.

Le calendrier indicatif est le suivant :

- en 2015 seront identifiés les sites de récoltes, les essences choisies et le réseau de cueilleurs sur quelques communes ;
- à l'automne 2016 se dérouleront la récolte des graines et la mise en culture pour une distribution des jeunes plants à l'hiver 2018.
- **Animation pour initier la mise en œuvre opérationnelle des plantations de haies sur le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (P.P.E.A.N.P.)**

L'objectif est d'animer une journée de plantation sur un site avec invitation des agriculteurs du secteur et d'accompagner un ou deux maraîchers afin de développer un projet de plantation de haies.

- **Gérer le patrimoine arboré existant**

Cette action sera menée en premier lieu en intervenant sur des secteurs inclus dans ou à proximité des zones Natura 2000, en réalisant un diagnostic préalable permettant d'identifier et de définir les travaux pour l'entretien des éléments fixes paysagers :

- état des lieux des haies existantes ;
- cahier d'entretien (nombre d'interventions, dates et matériel prescrit pour les 5 années) ;
- propositions de plantations de haies complémentaires éventuelles.

Trois agriculteurs seront accompagnés dans cette démarche.

Une session de formation sera, ensuite, proposée pour la taille des haies et pour présenter le matériel adapté, afin de permettre aux agriculteurs et agents techniques de Bordeaux Métropole de gérer au mieux le patrimoine des haies existantes.

5 – Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Charges				
Achats	7 139	Ressources propres	53 679	66,04
Matières et fournitures	775	Conseil régional d'Aquitaine	1 600	1,97
Services extérieurs				
Locations	2 559	Conseil général de la Gironde	12 000	14,76
Entretien	969	Bordeaux Métropole	12 350	15,19
Assurances	659	Adhésions	1 650	2,03
Autres services extérieurs				
Honoraires	155			
Déplacements, missions	1 279			
Charges de personnel	65 104			
Frais généraux	2 640			
Total dépenses	81 279	Total recettes	81 279	100

Le programme de l'association Arbres et Paysages en Gironde répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets Nature-Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets ».

- **Intérêt communautaire** : prise en compte de l'arbre champêtre sur le territoire métropolitain.

- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages :** biodiversité, trames verte et bleue.
- **Cofinancements** : Conseil général de la Gironde et Conseil régional d'Aquitaine.

Ainsi, la participation de Bordeaux Métropole s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 12 350 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant, non seulement les espaces naturels et agricoles existants mais prenant aussi en compte l'ensemble du territoire, notamment par la reconquête de la nature en ville,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 350 € est attribuée à l'association Arbres et Paysages en Gironde pour son « programme d'actions 2015 : redonner sa place à l'arbre champêtre ».

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, chapitre 65, fonction 833, compte 6574, CDR UD00 Direction de la nature, opération 05P012O001 « Agriculture et Production Alimentaire métropolitaines ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2015

M. NOËL MAMERE